

AMÉNAGEMENT NATURE, LOGEMENT

MINISTÈRE DU LOGEMENT,
DE L'ÉGALITÉ DES TERRITOIRES
ET DE LA RURALITÉ

*Direction générale de l'aménagement,
du logement et de la nature*

*Direction de l'habitat,
de l'urbanisme et des paysages*

Agence nationale de l'habitat

Direction générale

Décision du 23 décembre 2015 portant délégation de signature (Marie STORA)

NOR : LHAL1607055S

(Texte non paru au *Journal officiel*)

La directrice générale de l'Agence nationale de l'habitat,
Vu le code de la construction et de l'habitation, et notamment son article R.321-7 ;
Vu le décret n° 2006-975 du 1^{er} août 2006 modifié portant code des marchés publics ;
Vu l'arrêté du 29 mars 2014 portant nomination de la directrice générale de l'Agence nationale de l'habitat ;
Vu la décision du 31 août 2012 portant modification de l'organisation de l'Agence nationale de l'habitat à compter du 1^{er} septembre 2012 ;
Vu la décision du 10 janvier 2014 nommant Marie STORA chef de projet refonte des sites Internet/ Extranet et animation de communautés professionnelles à compter du 1^{er} janvier 2014,

Décide :

Article 1^{er}

En cas d'absence ou d'empêchement de la directrice de la communication et de la coordinatrice des marchés, des éditions et de l'événementiel, délégation est donnée à Marie STORA à l'effet de valider et de signer, dans les limites de ses attributions, au nom de la directrice générale, ordonnateur de l'Agence nationale de l'habitat et représentante du pouvoir adjudicateur :

- tous les bons de commande et engagements juridiques strictement inférieurs à 4 000 € (HT) relevant de la direction de la communication ;
- tous les bons de commande et engagements juridiques strictement inférieurs à 100 000 € (HT) passés dans le cadre d'un marché public relevant de la direction de la communication ;
- la certification du service fait pour toutes les factures relevant de la direction de la communication.

Article 2

La présente décision fera l'objet d'une publication au *Bulletin officiel* du ministère de l'écologie, du développement durable et de l'énergie.

Fait le 23 décembre 2015.

*La directrice générale
de l'Agence nationale de l'habitat,*
B. GUILLEMOT